

Règlements

1. La Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière et la Fondation Santé Sud de Lanaudière sont titulaires de la licence RACJ.
2. Le prix du billet est de 175 \$.
3. La valeur totale des tirages s'élève à 88 000 \$.
4. Modes de paiement : 21 prélèvements sur la paie de 8 \$ et 1 de 7 \$ seulement offert aux employé(e)s détenteurs de poste au CISSS de Lanaudière), 1 chèque de 175 \$ daté du jour de l'achat du billet, par carte de crédit (Visa - Mastercard), 2 chèques de 55 \$ et 1 chèque de 65 \$ postdatés du 15-01-25, 15-05-25 et 15-09-25 ou 5 chèques de 30 \$ et 1 chèque de 25 \$ postdatés du 15-01-25, 15-03-25, 15-05-25, 15-07-25, 15-09-25 et 15-10-25.
5. Tout chèque sans provision amène une disqualification du détenteur jusqu'à remboursement, incluant les frais occasionnés.
6. Pour participer aux 31 tirages, le mode de paiement doit être déterminé avant le premier tirage (sauf pour les déductions à la source des employé(e)s).
7. Chaque participant s'engage à respecter son engagement une fois la loterie débutée.
8. La portion du billet non payée par un gagnant doit obligatoirement être payée avant l'obtention du prix (sauf pour les déductions à la source des employé(e)s).
9. Les chèques postdatés devront être honorés par le gagnant avant qu'il ne puisse profiter de son prix.
10. Le gagnant d'un crédit-voyage ne sera plus éligible pour les tirages ultérieurs.
11. Le nombre de billets émis pour ce tirage est de 1800, numéroté de 0001 à 1800. Les billets sont vendus à la Fondation Santé Sud ainsi qu'à la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière ou en ligne au www.loterielanaudiere.ca à partir du 3 novembre 2025.
12. Le montant du crédit-voyage doit être réservé sur un FORFAIT-VOYAGE, c'est-à-dire un produit déjà offert par un grossiste qui comprend au minimum vol et hôtel. Le forfait-voyage n'est valide que pour une seule destination et ne peut être réparti en plusieurs voyages. Le forfait-voyage ne comprend pas les assurances-voyage, les taxes locales, les pourboires et les repas (sauf si indiqué dans la description du voyage). Ils ne font donc pas partie de la valeur indiquée. Le gagnant devra défrayer la différence, s'il y a lieu. Des honoraires de 23 \$ + taxes par adulte sont applicables à la réservation. À partir de la date du tirage, le gagnant aura deux ans pour effectuer son voyage en réservant auprès de l'agence participante.

13. Les gagnants doivent communiquer avec l'agence associée au lieu de tirage pour réclamer leur prix, et ce, dans les 60 jours suivant la date du tirage.
14. Advenant que le gagnant d'un forfait-voyage ne puisse voyager, il pourra, sous réserve de l'approbation de l'agence de voyage partenaire, céder son prix à la personne de son choix, et ce, aux mêmes conditions. Le gagnant peut aussi demander à recevoir son prix en argent (à 90% de la valeur du crédit-voyage). Dans le cas échéant, le gagnant doit monnayer son prix avant le 1^{er} décembre de l'année du tirage.
15. La Fondation Santé Sud de Lanaudière, la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière et les organisateurs du tirage ne sont pas responsables des inconvénients qui pourraient survenir à la suite de la remise du prix.
16. Le personnel ainsi que les personnes œuvrant à la Fondation Santé Sud de Lanaudière et à la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière peuvent participer à cette loterie.
17. Les tirages auront lieu à 11 heures chaque mois dès février 2026. Les gagnants seront dévoilés sur la page Facebook et le site Internet des deux fondations.

Tirages effectués à la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière :(1000, boul. Sainte-Anne, Saint-Charles-Borromée, QC J6E 6J2):

- 20 février 2026 – Un crédit-voyage de 10 000 \$, un crédit-voyage de 3 500 \$ et deux crédits-voyages de 2 000 \$ chacun.
- 19 juin 2026 – Un crédit-voyage de 3 500 \$ et deux crédits-voyages de 2 000 \$ chacun.
- 17 juillet 2026 – Un crédit-voyage de 3 500 \$ et deux crédits-voyages de 2 000 \$ chacun.
- 14 août 2026 – Un crédit-voyage de 3 500 \$ et un crédit-voyage de 2 000 \$.
- 18 septembre 2026 – Un crédit-voyage de 3 500 \$ et un crédit-voyage de 2 000 \$.

Tirages effectués à la Fondation Sud de Lanaudière: (911, montée des Pionniers, Terrebonne, QC J6V 2H2)

- 20 mars 2026 – Un crédit-voyage de 3 500 \$ et deux crédits-voyages de 2 000 \$ chacun.
- 17 avril 2026 – Un crédit-voyage de 3 500 \$ et deux crédits-voyages de 2 000 \$ chacun.
- 15 mai 2026 – Un crédit-voyage de 3 500 \$ et deux crédits-voyages de 2 000 \$ chacun.
- 16 octobre 2026 – Un crédit-voyage de 3 500 \$ et deux crédits-voyages de 2 000 \$ chacun.
- 6 novembre 2026 - Un crédit-voyage de 5 000 \$, un crédit-voyage de 3 500 \$ et trois crédits-voyages de 2 000 \$ chacun.